

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

La société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son assemblée générale extraordinaire - AGE- du 13 juin 2008 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 18 502 975 dinars à 20 185 050 dinars par incorporation de réserves d'un montant de 1 682 075 dinars et la création de 67 283 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune.

Les actions nouvelles gratuites seront attribuées aux détenteurs des 740 119 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à raison d'une (01) action nouvelle gratuite pour onze (11) actions anciennes détenues et ce à partir du 3 septembre 2008.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Conformément à la décision de l'AGE tenue le 13 juin 2008, la société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 06 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2008.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché à partir du 03 septembre 2008.

Les actions nouvelles gratuites, directement assimilées aux actions anciennes, ainsi que les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du 03 septembre 2008.

Admission en Bourse

A partir du 03 septembre 2008, le capital admis sera composé de 807 402 actions de nominal 25 dinars chacune.